

## Réunion du conseil municipal le 06 avril 2018 à 20 H 30 Convocation du 29 mars 2018

Etaient présents tous les conseillers municipaux : CARON Daniel, DEVILLERS Brigitte (pouvoir de CODEVELLE Serge), CARPENTIER Antoine, CARPENTIER Julien, DUVAL Corinne, LOPES René, POULET Jacques, PRACHE Dominique

Absents excusés : CODEVELLE Serge (pouvoir à DEVILLERS Brigitte), COCQUEMAN Alain, HOYER Roger, GILLIOCQ Michaël

Monsieur CARPENTIER Julien est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'autorisation du conseil municipal pour modifier l'ordre du jour et propose de décaler l'approbation du procès-verbal de la précédente réunion en quatrième position dans l'attente de Madame DUVAL Corinne qui a prévenu de son retard.

### **Nomination Président de séance pour la présentation et l'approbation du Compte Administratif**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée du conseil municipal que notre délibération d'approbation du CA prise lors de la précédente réunion a été rejetée par la préfecture sous prétexte que la page des signatures du dudit compte fait apparaître que le maire a présidé la séance et nous rappelle qu'il appartient à l'assemblée délibérante, lors de la séance pendant laquelle est débattu le compte administratif, d'élire un président parmi l'un de ses membres.

Un appel à candidature est lancé pour présider la séance pour la présentation et l'approbation du compte administratif 2017.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 2312-1 ;  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, élit :

- Madame DEVILLERS Brigitte, Adjointe au Maire, présidente de séance pour la présentation et le vote du compte administratif pour l'exercice 2017 de la Commune de Bouquemaison lors de la réunion du Conseil Municipal du 06 avril 2018 et ce, en l'absence de Monsieur Daniel CARON, Maire.

### **Compte Administratif 2017**

Madame DEVILLERS, présidente de séance, demande à l'assemblée s'il y a des remarques quant à la présentation du compte administratif ou des compléments d'information.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

En l'absence de Monsieur Daniel CARON, Maire, s'est retiré et a quitté la salle,

Vu la délibération n° 2018-04-06-0001 du 06/04/2018 désignant Madame DEVILLERS Brigitte comme présidente de séance pour le vote du compte administratif, en l'absence du Maire,

Après avoir entendu la présentation du compte administratif 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'arrêter le Compte Administratif de l'exercice 2017 comme suit :

En section de Fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 278 524.36 € et les recettes à 528 619.62 €. D'où un excédent de fonctionnement de 250 095.26 €

En section Investissement, les dépenses s'élèvent à

118 766.37 € et les recettes à 84 167.56 €. D'où un déficit d'investissement de 34 598.81 €.

L'excédent global (215 496.45 €) constitue la trésorerie nécessaire pour couvrir une partie des dépenses de la commune en 2018.

## **SUBVENTIONS DETR ET CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Monsieur le Maire explique que lors de la dernière réunion le conseil municipal l'avait autorisé à demander le soutien de l'état au titre de la DETR et celui du conseil départemental au titre du dispositif de soutien aux communes rurales pour la construction d'un local technique.

En ce qui concerne la DETR, il était précisé que notre projet pouvait obtenir une subvention à hauteur de 30 à 35 % du montant HT du projet. Ainsi nous avons retenu un plan de financement avec un taux de subvention maximum soit 35% alors que la préfecture ne peut retenir notre dossier en l'état car c'est 30% que nous aurions dû retenir.

Le dossier ayant été déposé dans les temps, la préfecture nous propose de délibérer sur un nouveau plan de financement et de leur retourner la nouvelle délibération tout en considérant le dossier arrivé. Ainsi Monsieur le Maire explique qu'entre notre première demande et aujourd'hui nous avons reçu le devis d'électricité qui est quasi équivalent au montant de dépenses imprévues provisionnées mais que nous ne pouvons pas le réintégrer à notre plan de financement car s'agissant d'une délibération de remplacement, elle n'est pas modifiable.

La délibération de demande de subvention du conseil départemental doit également être modifiée car même si le taux de subvention demandé est bon, le plan de financement doit être identique à celui de la délibération de demande de DETR.

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de construction d'un local technique et aménagement de ses accès pour un montant total de travaux estimé à 24 623.00 € HT et 4 924.60 € de TVA

Correspondant aux devis présentés par :

- MCI BATIMENT montant: 15 474.27 € HT, TVA 3 094.85 €
- BOUFFEL TP montant: 7 976.20 € HT, TVA 1 595.24 €
- DEPENSES IMPREVUES 5 % montant: 1 172.53 €, TVA 234.51 €

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

L'assemblée adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'état au titre de la DETR 2018 ainsi qu'au titre du dispositif en faveur des communes du Conseil Départemental et arrête le plan de financement suivant:

Subvention Etat DETR au taux de 30%: 7 386.90 €

Subvention Conseil Départemental au taux de 30%: 7 386.90 €

Part revenant au maître d'ouvrage sur fonds propres: 14 773.80 € dont TVA 4 924.60 €

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2018-02-09-0002 du 09/02/2018 ayant le même objet.

## **Approbation du procès verbal de la réunion du 09 février 2018.**

Les conseillers ont reçu le procès-verbal, Monsieur le Maire demande si l'assemblée à des observations à formuler.

A défaut d'observations, le PV est adopté à l'unanimité et signé.

## **AFFECTATION DU RESULTAT 2017**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants

### **Investissement :**

Résultat CA 2017	- 34 598.81 €
Solde reste à réaliser (Recettes - dépenses)	- 16 701.32 €
Besoin de financement	51 300.13 €

### **Fonctionnement :**

Excédent de clôture 2017	250 095.26 €
--------------------------	--------------

Excédent global : 198 795.13 €

Monsieur le Maire propose de reporter la totalité du solde disponible en fonctionnement (ligne 002) sur le BP 2018 soit 198 795.13 €

Le Conseil Municipal accepte.

## **TAUX D'IMPOSITION 2018**

Monsieur le Maire explique qu'avant de voter le budget, il appartient au conseil municipal de voter les taux d'imposition pour l'année 2018.

Il nous explique que la taxe professionnelle communale (CFE) ainsi qu'une partie de la taxe d'habitation (partie que le Département avait laissé aux communes en 2011) est désormais perçue par la communauté de communes qu'elle nous rétrocède sous forme de compensation par le biais de la CLECT.

Monsieur le Maire donne lecture du tableau de notification des taux des taxes directes locales en expliquant qu'en gardant les mêmes taux qu'en 2017, le produit attendu est de 107 671 €.

Les taux ne changent pas mais les bases évoluant suite à des changements d'affectations cadastrales ou à la réalisation de travaux d'aménagement, le produit attendu pour 2018 est légèrement supérieur à 2017.

Monsieur le Maire propose de garder les mêmes taux qu'en 2017 à savoir :

- taxe d'habitation 14.30%
- taxe foncière sur les propriétés bâties 16.21%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties 29.92%

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir les taux présentés ci-dessus permettant d'obtenir un produit fiscal attendu de 107 671 €.

Monsieur PRACHE Dominique demande si le produit de l'imposition de notre commune va baisser suite à la mise en place de la réforme de la taxe d'habitation voulue par l'Etat qui permettrait à 1/3 des français d'en être exonérée.

Monsieur le Maire explique que d'après les dernières informations, cette réforme ne devrait rien changer pour nos communes qui continueront à percevoir le produit de la fiscalité sous forme de compensation de l'état identique à celle perçue pour les personnes exonérées au titre de faibles revenus.

## **BUDGET PRIMITIF 2018**

Les principales pages du budget sont distribuées aux conseillers.

Monsieur le Maire donne lecture de la page 4 qui est une présentation d'ensemble avant d'entrer dans le détail.

Les pages 10 à 18 sont la présentation par article (dans le détail) des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement. Il ajoute que la colonne « pour mémoire » est ce qui était inscrit au budget N-1 et que le réalisé se trouve uniquement sur le CA.

Après ces quelques explications Monsieur le Maire procède à la lecture détaillée des prévisions de recettes et de dépenses de fonctionnement et d'investissement. Des précisions sont apportées au fur et à mesure de la lecture et à la demande des conseillers.

### Dépenses de fonctionnement

- 60622 : Monsieur le Maire explique que notre besoin en carburant est d'environ une cuve et demie par année.
- 60624 : prévision plus importante car en 2017 nous avons distribué du raticide en grande quantité suite à une invasion de rats. De plus les obligations en matière d'utilisation des produits phytosanitaires nous contraignent à utiliser des produits de traitements bios moins efficaces et plus onéreux.
- 6067 : prévisions identiques aux années précédentes si ce n'est qu'en 2017 aucune dépense n'a été réalisée car l'institutrice a tout acheté sur le budget de la coopérative scolaire.
- 60632 : Prévision légèrement plus importante sur ce poste car nous avons dépassé l'an dernier suite à l'achat d'un bidon d'huile et des assises de chaises.
- 6065 : Il s'agit de livres pour la bibliothèque. A ce sujet Monsieur le Maire informe que l'an dernier nous avons acheté le livre de Monsieur Guerville sur les cimetières et qu'il est consultable en bibliothèque.
- 615231 : il s'agit de l'achat de cailloux pour l'entretien des chemins et trottoirs, le balayage des caniveaux et le débroussaillage. Monsieur CARPENTIER Julien demande si le changement des bornes à incendie est prévu à cet article. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'investissement mais qu'à ce jour aucune autre borne n'a été changée depuis celle rue de la Ville.
- 61551 : en début d'année nous avons dû remplacer les pneus du tracteur.
- 6156 : prévisions plus importantes suite à la signature du contrat de sauvegarde en ligne.
- 616 : Les dépenses seront sensiblement en baisse sur ce poste suite à la renégociation avec les AMP et à la suppression de l'assurance de la tondeuse qui n'était pas obligatoire car la tondeuse est déjà assurée au travers de la multirisque, l'obligation concerne uniquement les tracteurs tondeuses.  
Monsieur le Maire explique qu'il a également reçu GROUPAMA chez qui nous avons assuré le Partner pour un montant sensiblement en baisse. Les autres assurances n'ont pas pu faire l'objet d'un transfert chez Groupama cette année à cause des dates d'échéances dépassées au moment de leur venue.
- 6184 : Monsieur le Maire explique que nous avons l'obligation de former notre personnel et que l'obtention de contrats aidés dépend complètement de leur formation.  
Etant donné que rien n'a été dépensé sur cet article en 2017, Monsieur CARPENTIER Julien s'interroge sur les formations réalisées par le personnel technique. Monsieur le Maire explique qu'ils ont bien effectué des formations dont une sur les pratiques alternatives aux traitements phytosanitaires organisée par le CNFPT et gratuite. Récemment les trois agents ont participé à une formation sur la taille douce des arbustes à fleurs à Rincheval et participeront à une seconde session à Lucheux sur la plantation et l'entretien des massifs.
- 6261 : en général nous faisons une grosse commande de timbres par an en fin d'année afin d'anticiper la hausse.
- 62848 : Il s'agit de la redevance pour les ordures ménagères. Monsieur le Maire explique qu'avec le nouveau système, nous avons réalisé des économies car on nous a facturé moins de conteneurs que ce qu'on a réellement.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle souhaite voter le budget dans son ensemble, par chapitre ou par article. Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de voter le budget dans son ensemble.

Charges de personnel : Le budget concernant le personnel a été prévu considérant désormais les quatre personnels titulaires (Monsieur PETAIN, Madame FLAHAUT, Madame GUTMAN et Madame DEBRET), et deux agents en contrat aidé (Monsieur NIQUET en CUI et Monsieur LENGART en contrat avenir).

- 6411 : Hausse suite à la titularisation de Madame GUTMAN

- 6413 : En contrepartie baisse au niveau du personnel non titulaire. Avons tout de même budgétisé 2000 € en cas de remplacement à prévoir suite aux absences ou maladies d'autres personnels.  
A ce titre Monsieur le Maire informe que Madame GUTMAN sera absente la semaine 16 car elle participe à une formation d'intégration obligatoire en vue de sa titularisation. Monsieur le Maire demande l'avis du conseil quant à son éventuel remplacement. Le conseil municipal ne juge pas nécessaire de faire remplacer madame Gutman pour une absence de courte durée.
- 6535 : Monsieur le Maire explique qu'une cotisation est prélevée sur les indemnités de Maire, Adjoints et Conseillers délégués. Cette cotisation alimente un fond de formation. Tous les élus ont un Droit Individuel de Formation de 20h par an cumulable. Chacun peut solliciter le Fond de Formation pour financer une formation en rapport avec sa fonction d'élu. Il informe que les élus de la communauté de communes, à l'initiative de celle-ci et sur le DIF, vont visiter une piscine.
- 6454 : Monsieur le Maire explique que la contribution des communes au SISCO avait fortement baissé l'an dernier en prévision du transfert de la compétence scolaire.  
Ainsi, le transfert n'ayant pas eu lieu et les difficultés d'obtenir du personnel en contrat aidé ont contraint le SISCO à augmenter sa contribution à 29 € par habitant afin de pouvoir équilibrer son budget.
- 65748 : Monsieur le Maire liste les prévisions de subventions attribuées aux associations locales qui restent identiques à l'année dernière. Il informe que nous avons budgétisé 200 € au lieu de 100 € pour les restos du Cœur car l'an dernier nous avons omis d'émettre le mandat.  
En ce qui concerne les forains, Monsieur le Maire informe que nous avons reçu un courrier de Monsieur DABLEMONT qui demande à revenir à la place de Monsieur KIEDYK pour 350 €. Ainsi quelques modifications seront effectuées en ce sens mais avec un budget total qui ne dépassera pas celui de 2017. Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle à l'association Histoire en Ciel. Cette association créée à l'initiative de Monsieur Ludovic Lenglard a pour but d'organiser un spectacle Son et Lumière qui initialement devait avoir lieu à Lucheux et qui se fera à Bouquemaison.  
Monsieur le Maire ajoute que la subvention sera versée uniquement si le spectacle a lieu pour permettre de payer une partie des investissements du spectacle. Il s'agit d'aider un jeune dans un projet qui pourra être bénéfique à Bouquemaison car il va faire parler de la commune et ramener du monde.  
Madame Corinne DUVAL demande pourquoi Lucheux a refusé d'accueillir ce spectacle ?  
Monsieur le Maire explique contrairement à ce que raconte la presse, il s'agit d'une discorde personnelle entre Monsieur Lenglard et les pompiers de Lucheux.  
Madame Brigitte DEVILLERS trouve injuste de verser 500 € à histoire en ciel alors que les autres associations locales ne perçoivent que 305 €.  
Monsieur le Maire répond qu'en effet d'autres associations perçoivent moins mais qu'il s'agit d'associations qui n'ont pas les mêmes besoins tandis que les frais d'organisation d'un spectacle de son et lumières sont très importants (location de gradins, lumières, costumes....) et il ajoute qu'il s'agit d'une subvention exceptionnelle.  
Monsieur Antoine CARPENTIER fait remarquer que cette dépense n'a pas été présentée en commission finances et souhaite la soumettre au vote du conseil municipal.  
Monsieur CARPENTIER Antoine ajoute que d'autres grands événements organisés à Bouquemaison comme l'intervillage n'ont pas obtenus de subvention particulière. Monsieur le Maire explique que les frais d'organisation de l'intervillage étaient moindres, si ce n'est la location de la structure gonflable. Il ajoute que l'hélicoptère n'a rien coûté car les baptêmes ont été réglés directement par les gens ou par la vente de grilles à la quelle Monsieur le Maire a activement participé. Monsieur CARPENTIER Antoine fait remarquer qu'ils ont dû se débrouiller seuls pour le financement de l'opération.  
Monsieur CARPENTIER Antoine demande si l'association en question a réglé son problème de bureau. Monsieur le Maire répond que oui.  
Après en avoir débattu, monsieur le Maire demande s'il faut procéder à un vote à bulletin secret pour répondre à la question pour ou contre le versement d'une subvention exceptionnelle à Histoire en Ciel ?  
Par 5 voix à 4 il est décidé le vote à bulletin secret.

Le dépouillement des bulletins effectué par une personne extérieure au conseil donne le résultat suivant :

✓ Pour : 4 voix

✓ Contre : 5 voix

Avec la majorité contre, la subvention de 500 € ne sera pas inscrite au budget.

### Recettes de fonctionnement

73211 : Il s'agit de la compensation de la communauté de communes suite à la perte des recettes fiscales de la CFE.

7381 : Monsieur le Maire explique à l'assemblée à quoi correspond le compte 7381 (taxe additionnelle aux droits de mutations). Lors de la vente d'un bien, un pourcentage de la valeur de ce bien compris dans les frais de notaire revient à la commune. Par conséquent plus il y a de mutations dans la commune et plus le montant de la taxe perçue sera élevé.

Chapitre 74 : Monsieur le Maire explique que comme annoncé, la DGF est en constante baisse. Pour notre commune il s'agit d'une perte compensée par la Dotation de Solidarité Rurale et la Dotation Nationale de Péréquation car Bouquemaison est classifiée dans la catégorie des communes rurales défavorisées.

### Dépenses et recettes d'investissement

#### dépenses

		reste à réaliser	
		RAR	Propositions
	déficit investissement	34 598.81 €	
1641	capital emprunt		26 355.28 €
165	dépôt et cautionnement		1 000.00 €
2111	Terrains		21 363.35 €
2121	plantations		4 000.00 €
2128	Abris de bus et marquage	1 003.00 €	
21316	Aménagement Cimetière		30 000.00 €
21316	Reprise concessions	8 400.00 €	
21318	Eglise Dossier 2016	30 332.32 €	
21318	Construction local technique		29 547.60 €
2135	Installation électrique local technique		1 428.00 €
2135	Installation électrique salle de sport		2 931.60 €
21578	Matériel divers atelier		5 000.00 €
21578	Débroussailleuse		2 000.00 €
21578	Karcher thermique	999.00 €	
21578	Matériel sportif	2 129.00 €	
21578	Tracteur tondeuse		10 000.00 €
2158	chaudière		10 000.00 €
2188	Guirlandes électriques		2 000.00 €
/020	dépenses imprévues		7 000.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>77 462.13 €</b>	<b>152 626.13 €</b>
<b>recettes</b>			
1068	excédent fonct.capitalisé	51 300.13 €	
/001	excédent investissement reporté		
165	dépôt et cautionnement		1 000.00 €
10222	FC TVA		3 778.43 €
/021	virement du fonctionnement		132 591.21 €

1341	Subvention DETR Eglise 2	7662.00 €	
1341	Subvention DETR Local technique		7 386.90 €
1323	subvention CD eglise + accès	15 000.00 €	
1323	Subvention CD local technique		7 386.90 €
1388	Subvention réserve parlementaire dossier 2	3 500.00 €	
281568	Amortissements		482.69 €
<b>TOTAL</b>		<b>77 462.13 €</b>	<b>152 626.13 €</b>

Monsieur le Maire donne quelques explications quant à ces éventuels investissements.

2135 : Pose de deux spots supplémentaires à la salle de sport.

Afin de mener à son terme le projet de modernisation de l'éclairage de la salle de sport,

- Vu le devis validé en dernière réunion de conseil pour la fourniture et la pose de 3 spots LED
- Afin d'obtenir une meilleure luminosité et sur les conseils de l'électricien, Monsieur le Maire propose d'ajouter deux spots LED supplémentaires
- Vu le devis de l'entreprise LAURENT DELAIRE pour la fourniture et la pose de deux spots LED avec grille de protection pour un montant de 854.00 € HT

Le conseil municipal décide:

- d'accepter le projet ci-dessus présenté
- d'inscrire la dépense en investissement au chapitre 2135

21578 : Monsieur le Maire explique que la débroussailleuse de la commune est vieillissante et que les besoins sont de plus en plus importants suite à l'interdiction de l'utilisation des produits de traitements. Nos agents sont contraints de débroussailler le long des pâtures dans le village.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au budget l'achat d'une débroussailleuse et propose un devis de l'entreprise DELPORTE MOTOCULTURE pour 900 € TTC.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Monsieur le Maire fait remarquer que sur la partie circulée des trottoirs, l'herbe ne pousse pas ou peu mais sur l'autre partie la mousse est dense. L'interdiction des produits de traitement rend plus difficile la tâche des agents techniques et monsieur le Maire compte sur l'investissement de tous les riverains afin que chacun participe à la propreté du village.

2158 : Monsieur le Maire propose de remettre la chaudière au budget d'autant plus que cette année des réparations ont été réalisées et sommes restés quelques temps sans chauffage.

2188 : Suite aux remarques des habitants sur la vétusté des guirlandes électriques et suite à la réception hier d'un catalogue de déstockage, Monsieur le Maire propose d'inscrire 2000 € en vue d'achat de guirlandes et décors électriques.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler. Aucune remarque n'est exprimée.

Monsieur CARPENTIER Julien pense qu'un tracteur tondeuse pourrait être un investissement nécessaire pour la commune vu le matériel vieillissant que nous possédons et le temps passé pour tondre (3h pour tondre le terrain de foot).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire 10 000 € au compte 21578 pour l'achat d'un tracteur tondeuse en diminution du compte 21316.

Monsieur le Maire propose de passer au Vote du budget primitif 2018 :

Fonctionnement

Dépenses 510 992.13 €      Recettes 510 992.13 €

Investissement

Dépenses 230 088.26 €      Recettes 230 088.26 €

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif de la commune pour l'année 2018.

### **PROJET D'INVESTISSEMENT**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un terrain à vendre pourrait intéresser la commune pour l'implantation d'un terrain de jeu.

Monsieur le Maire propose d'aller négocier le terrain dans la limite de 50 000 €.

Après en avoir débattu, le conseil municipal avec 5 voix pour, 3 contre et 1 abstention, autorise Monsieur le Maire à réaliser les négociations du terrain en question dans la limite de 50 000 €.

### **INFORMATIONS RADAR PEDAGOGIQUE**

Monsieur le Maire informe que la commune a obtenu de Groupama un radar pédagogique en prêt, installé rue de Saint Pol du 31 janvier au 15 février.

Monsieur le Maire nous livre les conclusions afin de mieux appréhender le comportement des automobilistes dans notre commune :

Sur les 15 jours d'enregistrement ont été comptabilisées 59 185 mesures soit environ 26 000 véhicules, ce qui représente une fréquentation d'environ 1 600 véhicules jour dans un sens de circulation.

La vitesse moyenne des 59 185 mesures est de 52km/h.

40% des véhicules ont enregistré une vitesse comprise entre 10 et 50 kms/h et 45% entre 51 et 60 kms/h.

La vitesse la plus élevée de 110 kms/h a été enregistrée le 04 février à 15h20.

Monsieur le Maire donne lecture des statistiques de façon détaillée. Les statistiques nous informent sur le comportement des automobilistes en matière de vitesse mais aussi de trajets. On constate en effet que le week end plus de gens de la somme se rendent dans le Pas de Calais tandis qu'en semaine c'est l'inverse.

Monsieur le Maire informe que le rapport a été transmis à la gendarmerie.

L'étude de ces statistiques renforce le souhait de Monsieur le Maire pour 2019 de travailler sur la sécurité et pourquoi pas envisager la pose de radars pédagogiques en entrée de village.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Madame DUVAL Corinne demande si nous avons d'autres nouvelles concernant la fermeture de classe.

Monsieur le Maire informe que les communes du RPI ont reçu la notification de suppression d'un poste à Luheux. Parents d'élèves et élus restent très mobilisés. Leurs démarches ont obtenu qu'un nouveau comptage des effectifs soit réalisé en juin sans connaître les objectifs d'effectifs fixés par l'académie.

L'inspection académique avait de son côté un effectif prévisionnel de seulement 137 élèves alors que de notre côté nous en avons comptabilisé 150 car nous avons réussi à recruter entre 9 à 11 inscriptions supplémentaires.

Les promesses d'inscriptions reçues concernent principalement des élèves de TPS, ce qui représente un atout pour notre RPI car il y a de grandes chances que ces élèves fassent toute leur scolarité chez nous, mais aussi une difficulté pour l'institutrice de Bouquemaison et la répartition des élèves de maternelle car à ce jour nous avons 16 TPS pour la rentrée prochaine, ce qui ne permettra pas d'y ajouter de nombreux MS.

A Bouquemaison nous avons enregistré 7 pré inscriptions. Les élus font leur maximum pour sauver cette classe.

Madame DEVILLERS Brigitte demande quand seront tracés les passages pour piétons rue de Saint Pol afin de sécuriser les usagers.

Monsieur CARPENTIER Julien propose de le faire en même temps que le marquage pour l'arrêt de bus.

Monsieur le Maire ajoute que suite à la signalisation horizontale, il faut prévoir la signalisation verticale par la pose de panneaux.

Monsieur DUTERTE Jean-Luc, habitant présent dans le public demande la parole. Monsieur le Maire lui accorde. Il fait remarquer que dans certaines communes, il est indiqué « passages piétons successifs », ce qui nécessite un seul panneau.



Monsieur LOPES René demande à quoi sert le passage piéton dans le sens où les piétons qui ne l'empruntent pas ne sont pas verbalisés ?

Le Maire explique qu'il s'agit d'une question de responsabilité car en cas d'accident, si une personne est renversée sur un passage piéton, la responsabilité engagée est celle de l'automobiliste.

Monsieur PRACHE Dominique propose la mise en place d'un passage piéton surélevé. Monsieur le Maire répond que ce n'est pas possible sur le RD mais que on pourrait l'envisager rue de la Gare.

Madame DEVILLERS Brigitte rappelle qu'il faut s'occuper des défauts de la salle des fêtes entrant dans le cadre de la décennale.

Monsieur le Maire répond qu'il s'en occupera dès le retour de Monsieur CODEVELLE Serge.

Il ajoute qu'en nettoyant les luminaires, les agents techniques ont constaté que les coques plastiques qui les entourent fondent.

Madame DEVILLERS Brigitte demande si Monsieur le Maire a des nouvelles de la boulangerie ?

Monsieur le Maire explique qu'il est allé voir le boulanger pour savoir si la commune pouvait l'aider à sauvegarder le dernier commerce de la commune mais à priori c'est son choix de retrouver autre chose dans une commune plus grande où il n'effectuerait plus de tournée.

Monsieur CARPENTIER Antoine propose de se servir de la terre provenant du talus écroulé sur Le Souich afin de reboucher les ornières du chemin sur le côté.

Monsieur le Maire trouve l'idée bonne mais difficilement réalisable avec le tracteur de la commune. Monsieur CARPENTIER Antoine propose de demander un bull qui permettrait de pousser la terre jusque-là.

Monsieur le Maire informe que la rederie de l'UNC a lieu le 15 avril prochain rue de la Ville et de la Gare.

Une note sera transmises aux riverains afin qu'ils puissent sortir leurs voitures du périmètre concerné avant le début de la manifestation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10